

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2014 Révision: 19.05.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: TRICO

Numéro d'enregistrement Numéro d'autorisation: 2120057

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Protection contre le gibier, cervidés répulsif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.4 Service chargé des renseignements:

Kwizda Werk Leobendorf, Tel.: +43 (0) 59977 40

E-Mail: lw.leobdf@kwizda-agro.at

Numero d'appel d'urgence:

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris: +33)-(1)-40 05 48 48 (Hôpital Fernand Widal)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE:

Le produit n'est pas identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

Phrases R: Aucune
Phrases S: Aucune

Identification particulière de certaines préparations:

Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.

2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Suspension concentrée sur la base de graisses de mouton (64 g/kg)

Composants dangereux: néant

SECTION 4: Premiers secours



Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Pas de mesures particulières à adopter.

Après inhalation: Aller respirer à l'air libre, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 2)

Page : 1/7



Page : 2/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 19.05.2014 Date d'impression : 19.05.2014

Nom du produit: TRICO

(suite de la page 1)

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications destinées au médecin: Traiter selon les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Le produit n'est pas inflammable. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Concernant le produit aucun équipement protecteur est nécessaire. Il faut concorder l'équipement protecteur avec le cas d'incendie respectif.

Autres indications Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de sécurité appropriés. Il est recommandé de porter une protection des yeux et du visage (voir section 8).

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter l'appâtdes les égouts ou dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2014 Révision: 19.05.2014

Nom du produit: TRICO

(suite de la page 2)

Page : 3/7

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver le recipient d'origine, dans un endroit frais, sec, bien ventilé et hors gel.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.

Refermer l'emballage hermétiquement après utilisation.

Température de stockage recommandée: 0 °C à +30 °C

Indications complémentaires:

La durabilité dans l'emballage original fermé est au moins 1 an.

Les emballages ouverts doivent être utilisés rapidement.

En aucun cas, il faut restituer des quantités déjà retires dans les emballages d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Produits phytopharmaceutiques

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Enlever les vêtements contamines et les laver bien avant de les réutiliser.

Protection respiratoire:

En conformité avec les dispositions spécifiées pour l'application pas nécessaire.

Protection des mains:



Gants en caoutchouc

Jeter en cas de la contamination a intérieur, en cas des dégâts ou si la contamination a l'extérieur ne peut pas éliminer.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: Tenue de travail appropriée

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2014 Révision: 19.05.2014

Nom du produit: TRICO

(suite de la page 3)

Page: 4/7

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect:

forme:Liquidecouleur:Blanc, laiteuxodeur:Légèrement ranceseuil olfactif:Non déterminé.

pH: ≈ 7,9 (CIPAC MT 75.2)

changement d'état

point de fusion/point de congélation: Non disponible.

point initial d'ébullition/intervalle

d'ébullition: 100 °C

point d'éclair: Pas déterminable (méthode: CEE A.9)

inflammabilité (solide, gaz): Pas pertinent. température de décomposition: Non déterminé.

température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

propriétés explosives: Pas de propriétés explosives.

(EEC, méthode A.17)

limites d'explosivité:Non déterminé.propriétés comburantes:Non comburant.

Densité à 20 °C: ≈ 1,0 (EEC A3)

solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Dispersable

coefficient de partage (n-octanol/eau): Non disponible.

viscosité:

dynamique: Pas pertinent.
Cinématique: Pas pertinent.

9.2 Autres informationsPas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans son emballage d'origine et conditions normales de stockage.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les instructions de manipulation sont respectées.

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition dans des conditions normales d'emploi.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2014 Révision: 19.05.2014

Nom du produit: TRICO

(suite de la page 4)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Il n'y a pas d'information toxicologiques pour le préparation.

Effet primaire d'irritation: de la peau: Pas d'irritation. des yeux: Pas irritant.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation

Informations supplémentaires:

Quand le produit est usé aux mode d'emploi il ne provoque pas des males nocifs à base de nôz

informations et expériences.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:		
EC50/48h	Sh >100 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna)	
EbC50/72h	>100 mg/l (algue, Selenastrum capricornutum)	
ErC50/72h	>100 mg/l (algue, Selenastrum capricornutum)	
LC50/96h	>100 mg/l (poisson zèbre, Danio rerio)	

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles. **Indications générales:**

En général non polluant.

Prevoyant ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Abeilles:

La concentration testée correspond à la quantité maximale possible (= produit non dilué).

LD50/contact	>63 µg a.s./abeille (abeille)
LD50/oral	>63 µg a.s./abeille (abeille)

Vers de terre:

LC50/14d >1000 mg/kg sol (lombric)

D'autres insectes auxiliaires:

Dans des tests de laboratoire approfondis avec les acariens prédateurs (Typhlodromus pyri) et les guêpes parasitoïdes (Aphidius rhopalosiphi), le produit s'est avéré inoffensif.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT ou au critère vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. (suite page 6)

Page : 5/7



Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.05.2014 Révision: 19.05.2014

Nom du produit: TRICO

(suite de la page 5)

Catalogue européen des déchets

20 01 19* pesticides

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Ne pas réutiliser les emballages vides, mise au rebut des déchets conformément aux prescriptions locales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

CLOTTON 14. Informations relatives at transport	
14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N'est pas nécessaire.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Soumis à étiquetage réglementaire

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Classe de pollution des eaux: En général non polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. (suite page 7)



Agro

Mise en marché par SOLUTIONS & PLANTS

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.05.2014 Révision: 19.05.2014

Nom du produit: TRICO

(suite de la page 6)

Page: 7/7

Acronymes et abréviations:

LC50: Lethal Concentration, 50 percent

EC50: maximal Effective Concentration, 50 percent

EbC50: Median effective concentration for biomass (algae) ErC50: Median effective concentration for growth rate (algae)

s.a.: substance active

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

* Données modifiées par rapport à la version précédente Section 1,9